ZONE DE SECOURS
LUXEMBOURG
RESPECT - ESPRIT D'ÉQUIPE - PROFESSIONNALISME

RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER EN PREVENTION NIVEAU II (H/F/X)

Appel à candidatures

La Zone de secours Luxembourg, et plus particulièrement le Collège de Zone, en sa séance du 18 novembre 2026, lance un appel public en langue française, en vue de l'engagement contractuel, conformément au chapitre 4, section 1 du statut administratif et pécuniaire du personnel administratif zonal, d'un conseiller en prévention niveau II pour un contrat à durée indéterminée à temps plein, avec constitution d'une réserve de recrutement, pour les besoins de la Direction générale et plus précisément du SIPP.

1. Description de fonction

Missions

Le conseiller en prévention travaille au sein de la Direction générale de la Zone de secours Luxembourg dans un cadre dynamique au sein d'une équipe restreinte. Il assure les missions dévolues au Conseiller en prévention telles que prévues légalement, notamment par la loi du 04/08/1996 et le Code du bien-être au travail, Livre II- art. II.1-1 à 25, II.4 -3 à 21, Code annexes II. 4-3/II.4-4 :

- Il participe aux visites des lieux de travail en présence de la délégation du Comité de concertation (CPPTT) et en élabore les rapports d'évaluation en matière de sécurité au travail ;
- Il participe au Comité de concertation et assure les contacts avec les différents responsables de service et agents (tant administratifs qu'opérationnels), le Collège et le Conseil de la Zone de secours ainsi que les partenaires externes : SEPPT, SPF emploi, travail et concertation sociale, etc. ;
- Il remet un avis sur les questions posées en matière de sécurité au travail par l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique, les travailleurs et les délégations syndicales en tenant compte des instructions définies par les arrêtés royaux ;
- Il collabore avec le Service Externe de Prévention et de Protection au Travail ;
- Il participe activement à la rédaction des cahiers des charges en vue des acquisitions et des services relatifs aux équipements individuels et de protection du personnel, et veille à la bonne exécution de ces marchés ;
- Il établit les documents, les complète et les vise lors du choix, de l'achat, de l'utilisation et de l'entretien des équipements de travail et des équipements de protection individuelle ;
- Il examine les postes de travail chaque fois qu'il y a un risque accru ou de nouveaux risques ;
- Il prend connaissance des méthodes de travail, les examine sur place et propose des mesures pour en réduire le risque ;
- Il procède à des analyses de risques ;
- Il élabore les plans annuels d'action et le plan global de prévention en matière de prévention et de protection au travail et en assure l'application ;
- Il procède à des enquêtes et à des analyses dans le cadre d'accidents du travail et des incidents survenus sur les lieux de travail ;
- Il assure l'information et la supervision des plans d'évacuation ;
- Il anime des réunions ou évènements nécessaires à la mise en œuvre de ses missions ;
- Il exécute toutes les activités non spécifiques mais indispensables à la qualité de la fonction et du service.

2. Profil de fonction

- Vous avez une bonne connaissance des missions et tâches dévolues ainsi que la mise en application de ces législations ;
- Vous avez un esprit d'analyse, d'observation et de synthèse des situations rencontrées ;
- Vous avez des capacités de consultation, de recherche, d'analyse et de conception relatives aux tâches relevant du service ;
- Vous avez un esprit de solidarité pour apporter votre soutien aux collègues dans le traitement des demandes ;
- Vous avez une aptitude à travailler tant de manière indépendante qu'en équipe restreinte, un sens de l'organisation et une bonne capacité de gestion du temps de travail ;
- Vous avez une capacité d'écoute, de dialogue et de communication ;
- Vous avez un esprit d'ouverture pour élargir vos connaissances et accroître vos compétences dans les différentes matières traitées ;
- Vous êtes capable de respecter les normes déontologiques courantes (confidentialité des données, conventions de politesse dans les relations interpersonnelles, loyauté, honnêteté, …) ;
- Vous avez d'excellentes capacités rédactionnelles ;
- Vous disposez de connaissances pratiques des logiciels Word, Outlook, Excel et PowerPoint ;
- Vous adaptez votre emploi du temps aux impératifs ;
- Vous êtes autonome, organisé(e) et faites preuve d'esprit d'initiative ;
- Vous êtes capable d'effectuer plusieurs tâches simultanément et de les classer par ordre de priorité ;
- Vous possédez de bonnes capacités relationnelles et de communication ;
- Vous êtes dynamique, proactif(ve), polyvalent(e) ;
- Vous faites preuve de motivation pour occuper le poste ;
- Disposer d'une expérience dans un travail similaire constitue un atout.

3. Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures

1. Etre belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Zone ou, dans les autres cas, être citoyen ou non de l'Union européenne ;
2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. Jouir des droits civils et politiques ;
4. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction. Le candidat présente un extrait de casier judiciaire délivré dans les 3 mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
5. Satisfaire aux lois sur la milice ;
6. Être en possession d'un permis de conduire ;
7. Être âgé de 18 ans au minimum et ne pas avoir atteint l'âge de 65 ans ;
8. Être porteur :
    - d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou d'un diplôme de l'enseignement, ou un titre de compétences ou de formation professionnelle en lien avec l'emploi à considérer, qui est positionné au niveau 4 dans le cadre francophone de certification **et** être titulaire de la formation de conseiller en prévention de niveau 2 et s'engager à suivre les recyclages ;
    - d'un diplôme de l'enseignement, ou d'un titre de compétences ou d'un titre de formation professionnelle, qui est positionné au niveau 5 dans le cadre francophone de certification **et** être titulaire de la formation de conseiller en prévention de niveau 2 et s'engager à suivre les recyclages ;

- d'un bachelier ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou titre positionnés au niveau 6 au minimum dans le cadre francophone de certification **et** être titulaire de la formation de conseiller en prévention de niveau 2 et s'engager à suivre les recyclages ;

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées ci-dessus.

4. Modalités de sollicitation

Les candidatures motivées devront parvenir, complètes, sous peine de nullité pour le 7 décembre 2026 au plus tard:

- Soit par voie électronique sur l'adresse rh@zslux.be dont la réception sera confirmée par le Service des Ressources Humaines.
- Soit par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg, à l'attention du Service des Ressources Humaines, Place Léopold 1 (Annexe du Palais – 1er étage) à 6700 Arlon, le cachet de la poste faisant foi ;
- Soit en les déposant au Service des Ressources Humaines de la zone (de 09h à 16h) contre accusé de réception ;

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse rh@zslux.be.

Le dossier doit obligatoirement contenir les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae avec photo d'identité récente ;
- Un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Une copie de votre (vos) diplôme(s) ;
- Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e).

5. Publication

L'appel est publié au moins 15 jours calendrier avant la date limite d'introduction des candidatures :

- sur le site de la zone https://www.zslux.be ;
- sur les réseaux sociaux ;
- sur le site https://www.pompier.be ;
- sur l'intranet de la zone.

6. Contrat

Régime de travail : Temps plein (38h/semaine).

Type : Contrat à durée indéterminée, rémunéré en fonction du diplôme, soit à l'échelle d'/de :

- D4 pour un CESS ou un titre de compétences ou de formation professionnelle en lien avec l'emploi à considérer, qui est positionné au niveau 4 dans le cadre francophone de certification ;
- C1 pour un diplôme de l'enseignement, ou d'un titre de compétences ou d'un titre de formation professionnelle, qui est positionné au niveau 5 dans le cadre francophone de certification
- B1 pour un Bachelier supérieur ou titre positionnés au niveau 6 ou plus dans le cadre francophone de certification ;

Lieu de travail : Libramont

Entrée en fonction : dans les plus brefs délais.

7. Examen

Les candidats feront l'objet d'un examen de recrutement conformément au règlement d'épreuves ci-après.

Règlement d'épreuves

Le présent règlement précise le déroulement du recrutement, les critères de réussite et la composition du jury.

1. Epreuves :

L'examen est composé de deux épreuves :

- Une épreuve écrite comptant pour 40% de l'examen et permettant entre autres d'apprécier la conformité du/de la candidat(e) avec la description de fonction et à la Zone, ses connaissances générales relatives à la fonction publique, au Code du Bien-être, de la réforme de la Sécurité Civile, de la Zone de secours Luxembourg. Cette épreuve permet également de tester le raisonnement logique des candidats, l'orthographe, l'esprit d'analyse, de rédaction et de synthèse.

- Une épreuve orale, comptant pour 60% de l'examen, portant entre autres sur :
  - La motivation du candidat ;
  - La conformité du candidat avec la description de fonction ;
  - La capacité d'intégration du candidat en tant que conseiller en prévention au sein de la Zone de secours ;
  - Les atouts supplémentaires du candidat.

Chaque épreuve est éliminatoire, le candidat devra obtenir au minimum 50% à chaque épreuve. Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir minimum 60% au total des 2 épreuves citées ci-avant.

2. Composition du jury :

Le jury est composé de la manière suivante pour la Zone de secours Luxembourg :

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;
- Du Directeur coordinateur, ou de son délégué ;
- De la Directrice administrative, ou de son délégué ;
- Du Conseiller en prévention du SIPP, ou de son délégué.

Un délégué par organisation syndicale représentative dans la Zone sera invité aux épreuves comme membre observateur.

Sur base des résultats, le jury établit un classement des candidats. Le Collège de Zone, sur délégation du Conseil de Zone, désigne le candidat en respectant l'ordre du classement.